



Conditions générales d'inscription

XVII^e Congrès international de l'ARIC

PARTICIPANT-E-S

Le nombre de places est limité. La participation est ouverte aux spécialistes du monde entier.

- Étudiant-e-s
- Chercheur-e-s
- Professionnel-le-s de l'intervention socio-sanitaire et culturelle
- Responsables/représentant-e-s des politiques sociales et culturelles

TARIFS

	Avant le 28.02.2019	Dès le 01.03.2019
Congressiste	160 CHF / 140 €	185 CHF / 160 €
Congressiste membre ARIC	140 CHF / 120 €	185 CHF / 160 €
Etudiant-e	40 CHF / 35 €	40 CHF / 35 €

Les tarifs indiqués sont exprimés en CHF et en Euros.

Les tarifs préférentiels sont accordés exclusivement sur présentation d'un justificatif.

PROCÉDURE DE DEMANDE DE TARIF PRÉFÉRENTIEL

Conscient-e-s de la cherté de la Suisse et afin d'offrir l'accessibilité à ce Congrès au plus grand nombre de congressistes, nous avons prévu des bourses de soutien à la mobilité. Ces bourses sont octroyées uniquement sur demande car elles sont limitées.

Les critères d'obtention de ces bourses qui seront évalués seront :

- La possibilité d'obtenir un soutien financier de la part d'autres institutions (documents et décisions des démarches entreprises à envoyer). Les bourses peuvent compléter d'autres soutiens. Le fait d'obtenir ou non une aide supplémentaire, de son université par exemple, n'est pas un critère de refus sinon un critère d'obtention d'une bourse complémentaire.
- La provenance des congressistes et l'éloignement géographique.
- La candidature de femmes ainsi que de jeunes scientifiques est également un critère de sélection.

Les bourses permettent :

- de défrayer en partie le voyage ;
- d'exonérer les frais d'inscription ;
- de contribuer au frais de logement.

LES DROITS D'INSCRIPTION

Les frais de d'inscriptions donnent accès aux prestations suivantes :

- L'accès aux conférences et aux symposiums.
- L'accès aux diverses activités organisées pendant le Congrès.
- La sacoche du congressiste contenant les documents officiels du congrès.
- La restauration : accueil du dimanche ; la soirée d'ouverture du lundi, apéritif dînatoire compris ; pauses cafés prévues par le Congrès ; repas du « midi poster » du mercredi ; apéritif dînatoire du mercredi soir ; excursions et apéritif dînatoire de clôture du vendredi.

Organisation du XVIIème Congrès international de l'ARIC

- La soirée de Gala est en option dans le présent formulaire majorant le prix de 35.00 CHF. Les personnes peuvent également s'inscrire à la soirée de Gala le mardi matin, pendant le Congrès.
- Pour des questions de logistique, les excursions demandent une confirmation d'inscription le mardi matin, pendant le Congrès.

Les frais de transports et de déplacement jusqu'au Congrès ne sont pas inclus ni les chambres d'hôtel, les dépenses personnelles, comme l'accès à Internet, les communications téléphoniques, les consommations et restauration non prévues au programme. Toutefois, des facilités et bons plans sont mentionnés pour rendre votre séjour plus agréable sur notre site internet.

Toute inscription validée au XVIIe Congrès international de l'ARIC engage le/la participant-e. Ne peuvent assister au Congrès que les participant-e-s s'étant acquitté-e-s de l'intégralité des frais de participation ou ayant bénéficié d'une bourse de soutien.

CONDITIONS DE PAIEMENT

Les paiements se règlent par virement bancaire (un transfert électronique qui peut s'effectuer même si les deux comptes ne sont pas domiciliés dans la même banque ou dans le même pays), c'est-à-dire que le destinataire de la facture donne l'ordre de paiement sur les coordonnées postales mentionnées sur la facture et ci-dessous :

Postfinance – CH 3000 BERNE

No du compte CCP : 14-375219-4

No IBAN : CH33 0900 0000 1437 5219 4

Code BIC/SWIFT : POFICHBEXXX

Communication : 83868 – ARIC2019 XXXX (remplacer XXXX par le numéro figurant sur la facture)

Titulaire du compte :

HES-SO Genève

HETS

1205 Genève

CONDITIONS D'ANNULATION

Toute annulation doit être signalée par écrit à aric2019@hes-so.ch.

- Jusqu'au 30.04.2019 inclus : 50.00 CHF de frais de dossier seront retenus au titre d'indemnité forfaitaire.
- A partir du 01.05.2019, aucun remboursement ne pourra être effectué.
- Aucun remboursement n'est effectué en cas de non-participation au Congrès.

DEMANDE DE VISA

Le comité d'organisation est heureux d'adresser une invitation personnelle à tous les participant-e-s qui en feront la demande, pour faciliter l'obtention de visa et autres formalités.

Veuillez noter que cette invitation ne vous dispense pas de vous affranchir des droits d'inscription en vigueur.

Pour obtenir votre lettre d'invitation, merci d'adresser un courriel à aric2019@hes-so.ch.

Le secrétariat d'organisation ne saurait être tenu responsable en cas de non obtention de visa.

Septembre 2018